

VIDE-GRENIER DOMAZAN (30390)

Dimanche 15 octobre 2023

Bulletin d'inscription

Nom - Prénom
Adresse.....
Raison sociale.....
Tél.....Mail.....

• Particulier

▪ N° de carte d'identité.....

▪ Délivrée par.....le.....

• Professionnel

▪ N° Siret.....

▪ Responsabilité civile obligatoire

EMPLACEMENT

Tarif 10euros les 3 mètres

Nombre de mètres choisis :

! Joindre à votre bulletin d'inscription pour tous

Votre paiement date limite le 9 octobre 2023 à l'ordre du Grenier Domazanais

+ une photocopie de carte d'identité +règlement intérieur signé

!Pour les professionnels

Un extrait kbis et assurance responsabilité civile

CONTACT

Tél : 06 68 59 06 45 0649178476

Mail : 30390mireille@gmail.com

Envoyez vos bulletins au Grenier Domazanais – Mairie 30390 Domazan

VIDE-GRENIER

Règlement intérieur

1. L'association le Grenier Domazanais organisatrice du vide grenier, ne considère pas l'envoi du bulletin d'inscription comme un engagement et peut le refuser.
2. Le titulaire se doit d'occuper l'emplacement qu'il lui a été attribué de 8 H à 17H. Tout emplacement vide à compter de 7 heures est susceptible d'être loué à un autre exposant. Il est interdit de partager gratuitement ou de sous-louer tout ou partie d'un emplacement.
3. En cas de vol et de tout dommage ou détérioration de matériels, l'exposant s'engage à renoncer à tout recours contre les organisateurs.
4. Le prix des articles mis en vente devra être indiqué et lisible.
5. Toute personne exposant à titre non professionnels s'engage sur l'honneur à vendre ou à échanger uniquement des objets usagés qui lui sont personnels.
6. Les emplacements seront réservés à la condition que le montant de la location ait été entièrement payé aux organisateurs, ce qui devra être fait au plus tard le 09 octobre 2023. Les bulletins d'inscription incomplets seront renvoyés.
7. Aucun remboursement ne sera consenti après la date limite d'inscription, ni pour cause d'intempéries survenant dans la journée de la manifestation. L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation pour cause exceptionnelle.
8. Pour les exposants mineurs, inscription obligatoire par les parents. Le déballage s'effectue strictement entre 6h30 et 8h00. Après le déballage stationnement obligatoire en dehors de la zone de vente (sauf certains emplacements) du vide-greniers. Toute circulation de véhicule est interdite sur la zone du vide grenier entre 8h00 et 17h00.
9. Après emballage, l'emplacement sera laissé propre. En cas de non-respect, interdiction de participation aux prochains vide-greniers.
10. Tout participant au vide-greniers de Domazan s'engage à adhérer de façon pleine et entière à ce règlement intérieur.

En pleine connaissance du règlement intérieur que je m'engage à respecter :

Signature de l'exposant

(Précédé de la mention lu et approuvé)